

Objectifs

- Aider la personne à déterminer une orientation socioprofessionnelle en correspondance avec son potentiel personnel global et les composantes de sa pathologie.
- Amener le bénéficiaire à mieux reconnaître ses forces et ses faiblesses en lien avec l'environnement professionnel.
- Ré-entraîner le bénéficiaire à l'emploi.
- Expérimenter une approche d'alternance renforcée par un accompagnement adapté.

Bénéficiaires

Cette action concerne les personnes de plus de 18 ans reconnues Travailleurs Handicapés par la CDAPH, présentant un handicap psychique stabilisé et bénéficiant d'un suivi spécialisé. Une notification d'orientation sur l'établissement est indispensable. Ce dispositif est accessible aux demandeurs d'emploi, aux salariés du secteur privé et aux agents de la fonction publique.

Modalités pratiques

Après avis de l'équipe de soin, les personnes sont reçues par le médecin psychiatre et éventuellement par le médecin du service de Réadaptation Professionnelle afin de vérifier la stabilisation des troubles et le suivi effectif du traitement préconisé par le médecin psychiatre traitant.

Aucun niveau scolaire de base n'est exigé. Cependant la Préorientation Spécialisée est centrée sur un travail de définition de projet professionnel et nécessite un engagement actif, volontaire et assidu.

Les personnes doivent s'engager à poursuivre leur prise en charge psychiatrique externe pendant la durée de l'action. Le parcours de Préorientation spécialisée peut être interrompu à tout moment sur l'avis de l'équipe médico-psycho-pédagogique si la personne ne satisfait pas aux exigences de l'action, notamment l'observance du traitement, l'assiduité et l'aptitude à la vie en collectivité.

Validation

Bilan adressé à la CDAPH remis à l'intéressé pour une préconisation d'orientation vers l'emploi, une formation ou le milieu protégé.

Parcours

La Préorientation spécialisée s'organise en deux temps :

■ **Une première phase de 4 à 6 semaines d'observation** qui repose sur des évaluations individuelles ou en groupe permettant de :

- Evaluer les capacités des stagiaires ayant un handicap psychique à se projeter dans une insertion professionnelle,
- Mesurer les incidences du handicap psychique sur la capacité à s'insérer professionnellement,
- Apprécier les préalables généraux à une insertion professionnelle,

Les activités proposées sont orientées vers la vie quotidienne, sans connaissance technique spécifique préalable et sans observation à un poste de travail.

A l'issue de la phase d'observation, un bilan est établi à l'intention de la CDAPH sur les capacités de la personne à s'engager sur une démarche d'insertion professionnelle ou non. La poursuite sur la seconde phase n'est pas systématique .

■ **Une seconde phase dite de Préorientation basée sur le réentraînement à l'emploi.**

Les ateliers de réhabilitation professionnelle.

C'est un processus personnel et unique visant un changement d'attitudes, de valeurs, de sentiments, d'objectifs, de compétences et/ou de rôles.

Ateliers 2 fois par semaine. Les thématiques abordées sont :

- La perception du handicap,
- L'estime de soi,
- La gestion des situations problématiques au travail.

Le ré-entraînement à l'emploi permet à la personne de réfléchir et d'acquérir des stratégies de compensation afin de réduire les obstacles concernant son insertion professionnelle.

Les deux étapes sont :

- Une évaluation écologique interne de 4 à 6 semaines : plateau technique,
- Une évaluation environnementale externe de 6 à 8 semaines : le ou les stages dans diverses entreprises.

Accompagnement médico-psychologique.

Tout au long de son parcours , la personne sera accompagnée par la psychologue clinicienne et le médecin psychiatre du CLRP

- Entretien d'évaluation des ressources adaptatives,
- L'entretien de veille,
- Rendez vous de suivi avec le médecin psychiatre.

Préorientation Spécialisée “Dip Psy”

PRE-REQUIS

- Orientation MDPH :
Préorientation spécialisée de 4 à 18 semaines,
- Troubles psychiques stabilisés,
- Suivi psychiatrique régulier,
- Motivation personnelle pour s’orienter ou se réorienter vers une activité professionnelle,
- Autonomie personnelle acquise dans la vie quotidienne.

Une première phase de 4 à 6 semaines d’observation

A l’issue de la phase d’observation, un bilan est établi à l’intention de la CDAPH sur les capacités de la personne à s’engager sur une démarche d’insertion professionnelle ou non. La poursuite sur la seconde phase n’est pas systématique.

Une seconde phase dite de préorientation

d’une durée de 12 semaines permet d’élaborer un projet professionnel réaliste et réalisable, d’aborder une phase de réentraînement au travail. Le bénéficiaire réalise un ou plusieurs stage(s) en entreprise. Le suivi individuel est réalisé tout au long de l’action. Un bilan est adressé à la CDAPH et remis à l’intéressé(e).

Vous souhaitez visiter l’établissement : Chargé d’admission au 03 20 10 43 72

Vous avez besoin d’informations complémentaires au sujet de la formation :
Assistante du service Préorientation au 03 62 28 30 43

Localisation : urbaine, à 10 mn de la station de métro CHR Oscar Lambret (accès direct en bus possible).
Hébergement et restauration : chambres individuelles dont certaines sont spécifiquement adaptées aux personnes à mobilité réduite, restauration pouvant être adaptée aux besoins individuels (régimes, ...).
Activités culturelles, de loisirs : organisées par le conseil de vie sociale, en collaboration avec l’animatrice du Centre.

**Centre Lillois de
Réadaptation Professionnelle**
3 rue du Docteur Charcot
CS 20001 - 59041 LILLE
Tél : 03 20 10 43 60

 **GRUPE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE**
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés